



**Communiqué de presse**

Leuze-en-Hainaut, le 10 septembre 2009

## **Permis accordé pour 10 éoliennes du Parc éolien de Leuze-Europe**

Vendredi 28 août, le ministre wallon de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, Philippe Henry, a signé un arrêté octroyant le permis unique au projet de « Parc éolien de Leuze-Europe ». L'arrêté autorise l'implantation de 10 des 13 éoliennes projetées (d'une puissance unitaire de 2 à 3 MW), selon une implantation en articulation directe avec la zone d'activité économique de Leuze-Europe, le contournement Est de Leuze-en-Hainaut et la route nationale 7.

Grande originalité et force de ce projet, en effet, ce partenariat s'avère unique à ce jour puisqu'il associe secteurs public et privé autour d'une initiative purement citoyenne et locale. Il s'agit de la Coopérative Leuzoise pour les énergies du futur (CLEF scrl) et la société anonyme D-Cubenergy (ayant fondé ensemble la s.a. PELZ), l'Agence intercommunale de développement IDETA et Electrabel, Groupe GDF SUEZ.

Cette décision vient donc conforter un partenariat d'une grande richesse. *« Le parc éolien de Leuze-Europe est exceptionnel à plus d'un titre ! L'initiative citoyenne a été ici le moteur du projet et du partenariat. Elle est issue d'une poignée de citoyens dynamiques, conscients de l'effort environnemental que chacun doit aujourd'hui consentir pour la planète, mais aussi désireux d'élargir le projet au plus grand nombre »,* explique Fabienne Marchal, présidente du Conseil d'administration de CLEF et l'une des cheville-ouvrières du projet. Cette implication citoyenne a sans aucun doute été l'une des 'clés' majeures de la réussite. *« Le partenariat est aussi unique, en ce sens qu'il associe un acteur public intercommunal, et enfin, un acteur majeur du secteur énergétique en Belgique, en l'occurrence Electrabel, avec qui 'le courant est vite passé' pour fédérer les énergies autour d'un projet fort. »*

Michel Flament, président du Conseil d'administration d'IDETA réagit satisfait : *« Satisfaction parce que cette décision du ministre Henry est primordiale vis-à-vis de la concrétisation des grandes orientations de développement durable de la Wallonie picarde, reprises dans le projet de territoire. Nous ne sommes plus dans le projet, le discours, mais désormais bien dans la réalité de ce que la Wallonie picarde peut faire pour la planète, du rôle qu'elle peut, qu'elle doit, et qu'elle va jouer en ce sens »*

Electrabel se réjouit fortement de l'avancée dans ce projet ambitieux qui cadre dans sa politique de développement durable. *« Electrabel envisage d'investir dans sa capacité de production en électricité verte pour que d'ici 2015 un million de ménages puissent accéder aux énergies renouvelables. La réalisation de parcs éoliens fait partie des outils pour y arriver. Dans un respect mutuel de chacun des partenaires, Electrabel met à disposition sa grande expertise dans la gestion de ce type de projet industriel. Cette décision ne fait que confirmer la qualité du dossier technique et urbanistique étudié et déposé »*

Grâce à ce parc éolien, des bénéfices environnementaux et financiers (au travers de la coopérative citoyenne et de l'intercommunale) rejailliront directement sur le plan local. Et chaque année, ces éoliennes permettront d'éviter l'émission dans l'atmosphère de quelque 20.000 tonnes de CO2 (comparativement à une production électrique par centrale TGV).

### **Contacts presse**

CLEF et PELZ – Fabienne Marchal – 0478/66.25.74 – [fabienne-marchal@skynet.be](mailto:fabienne-marchal@skynet.be)

ELECTRABEL – Anne-Sophie Hugé – 02/518.60.20 – [anne-sophie.huge@electrabel.be](mailto:anne-sophie.huge@electrabel.be)

IDETA – Alexandre Valée – 0495/276.286 – [valee@ideta.be](mailto:valee@ideta.be)